

AVIS AUX ÉLECTEURS

Constitution de la liste du jury d'Assises de Loire-Atlantique pour l'année 2022

Conformément à l'arrêté préfectoral du 30 avril 2021 et en application de la loi n° 78.788 du 28 juillet 1978 modifiée, de la circulaire n° 79.94 de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979 et du Code de Procédure Pénale, notamment les articles 254 à 267,

Monsieur le Maire est chargé de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés aux Assises de la Loire-Atlantique en **2022**.

Le tirage au sort portera sur la liste générale des électeurs de la commune et se déroulera publiquement le :

**LUNDI 14 JUIN 2021 à 14H30
à l'Hôtel de Ville - Salle des mariages**

Le tirage au sort se déroulera dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Pour le Maire,
L'Adjointe à l'Etat-Civil,
Aux Commémorations Patriotiques,
Aux Anciens Combattants,
Correspondant défense



Arlette LOILLIEUX